

Règlement sur les taxes

Attribution de crédits de formation essentielle en Médecine Interne Générale (MIG)

Décision du comité de la SSMIG du 28 mars 2019

1. Validité

Le présent règlement sur les taxes s'applique aux demandes parvenant à la SSMIG à compter du 01.06.2019.

2. Sessions de formation continue

2.1 Attribution de crédits par la SSMIG avec le label MIG¹ et publication en ligne

L'attribution sur demande de crédits de MIG, avec le label MIG et la [publication en ligne dans l'agenda des manifestations de la SSMIG](#) est payante. L'obtention du label MIG est soumise à l'accréditation de la formation par la SSMIG. Les taxes de traitement suivantes seront appliquées aussi bien si la formation est approuvée que si elle est refusée:

Taxes de traitement des demandes (prix en CHF, TVA en sus)					
Session unique (durée max.: 2 jours)		Série de formations continues ² comprenant 2 à 12 sessions ou session unique (durée max.: plus de 2 jours)		Série de formations continues** comprenant 13 à 52 sessions	
Requérant = membre de la SSMIG	autre	Requérant = membre de la SSMIG	autre	Requérant = membre de la SSMIG	autre
120,-	180,-	200,-	300,-	380,-	570,-

¹ Label MIG:



² Séries de formations

Les séries de formations continues correspondent à des sessions récurrentes. Il en existe deux types: les séries de formations continues et les cycles de formation continue. Pour chaque série, la demande peut porter sur un maximum de 52 formations continues sur une période maximale d'un an.

Série de formations continues: Un même contenu est proposé à plusieurs reprises. Les différences entre les sessions concernent uniquement la date, l'heure et éventuellement le lieu.

Cycle de formation continue: Un cycle de formation continue propose à intervalle régulier, à heure fixe et sur un même lieu, des sessions sur différents thèmes.

2.2 Publication en ligne (uniquement pour les formations continues reconnues automatiquement)

La publication en ligne des formations continues reconnues automatiquement (selon le ch. 3.2.2. Programme de formation continue en Médecine Interne Générale) dans l'[agenda des manifestations de la SSMIG](#) est gratuite.

3. Formations continues de type e-learning / revues

L'attribution par la SSMIG de crédits de formation continue essentielle pour des sessions de type e-learning et revues est payante. La taxe est calculée comme suit sur une base horaire:

Taxes de traitement des demandes (prix en CHF, TVA en sus)			
Demande concernant un support		Accréditation annuelle pour une revue à plusieurs numéros	
Requérant = membre de la SSMIG	autre	Requérant = membre de la SSMIG	autre
Taxe de base: 120,-	Taxe de base: 200,-	Taxe de base: 250,-	Taxe de base: 350,-
Honoraire du spécialiste: min. 170,-, taxe additionnelle sur base horaire (170,- par heure)	Honoraire du spécialiste: min. 170,-, taxe additionnelle sur base horaire (170,- par heure)	Honoraire du spécialiste: min. 170,-, taxe additionnelle sur base horaire (170,- par heure)	Honoraire du spécialiste: min. 170,-, taxe additionnelle sur base horaire (170,- par heure)
Total: min. 290,-	Total: min. 370,-	Total: min. 420,-	Total: min. 520,-